

Le Parc naturel régional du Marais poitevin

CARTE D'IDENTITÉ





Le Parc naturel régional du Marais poitevin

Œuvrer pour la sauvegarde, la restauration et la valorisation du Marais poitevin, dans une dynamique de développement durable.

Un territoire

Deuxième plus grande zone humide de France, le Marais poitevin offre des richesses écologiques, biologiques, socio-culturelles et paysagères uniques.

Façonné par l'homme dès le XIe siècle, le Marais poitevin est composé de plusieurs grands ensembles : le marais maritime, le marais desséché, le marais mouillé. Des milliers de kilomètres de fossés, canaux et rigoles creusés, des millions d'arbres plantés pour fixer les berges, autant de témoignages d'une relation étroite avec l'eau.

Un Syndicat mixte de gestion

L'organisme de gestion du Parc naturel régional du Marais poitevin est un syndicat mixte. Constitué par les **deux régions** Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire ; les **trois** départements de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de Vendée ; les communes adhérentes ; les EPCI et les Chambres d'agriculture, il est responsable de la mise en œuvre du projet de territoire, consigné dans la Charte.

Une Charte de Parc naturel régional

La Charte de Parc naturel, c'est le projet de développement durable élaboré pour le territoire, un contrat signé par les collectivités territoriales concernées à l'issue d'une vaste concertation entre élus, forces vives, administrations et grand public. La Charte engage ses signataires pour 12 ans, jusqu'en 2026. Elle détaille les missions assignées au Parc ; elle fixe les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire et les mesures permettant de les mettre en œuvre.

91 communes

réparties sur trois départements 52 communes en Vendée 21 communes en Charente-Maritime 18 communes en Deux-Sèvres

et deux régions

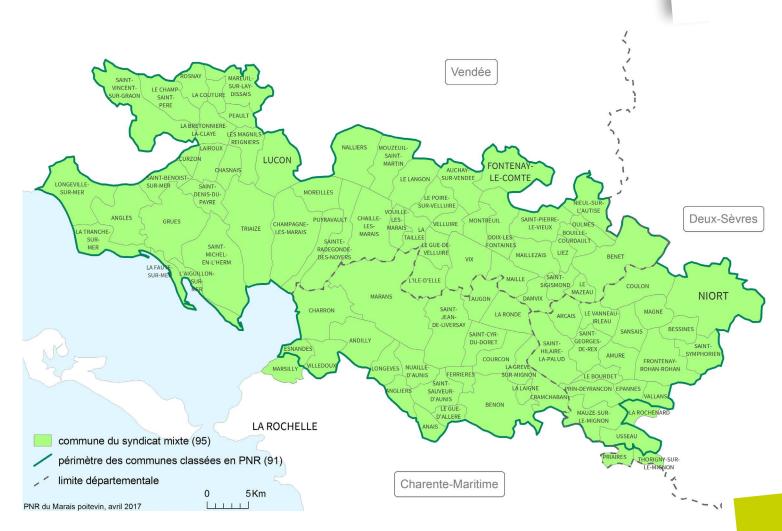
- > Nouvelle-Aquitaine
- > Pays de la Loire
- 197 221 ha
- 199 462 habitants

149 km de côte 107 526 ha de zone humide



Le territoire d'intervention du Parc naturel régional du Marais poitevin







LE COMITÉ SYNDICAL

2 Régions

Nouvelle-Aquitaine Pays de la Loire

> 6 délégués titulaires par Région (35 voix par délégué)

3 Départements

Charente-Maritime Deux-Sèvres Vendée

8 EPCI

91 Communes

3 Chambres d'agriculture

> 2 délégués titulaires (40 voix par délégué)

> 4 délégués titulaires (40 voix par délégué)

> 4 délégués titulaires (40 voix par délégué)

> 1 délégué titulaire par EPCI (1 voix par délégué)

> 1 délégué titulaire par commune (1 voix par délégué)

> 1 délégué titulaire par Chambre (1 voix par délégué)

LE BUREAU

6 représentants pour les Régions, soit 3 par Région,

6 représentants pour les Départements, soit 2 par Département,

6 représentants pour les Communes, soit 2 par Département,

3 représentants pour les EPCI, soit 1 par Département,

1 représentant pour les Chambres d'agriculture.

LES ORGANES CONSULTATIFS

Les Groupes territoriaux La Conférence des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement Le Conseil scientifique Le Comité consultatif

Le bureau

du Parc naturel régional du Marais poitevin























COMMENT LE PARC INTERVIENT-IL ?



Le Parc naturel régional du Marais poitevin accompagne l'ensemble des acteurs signataires de la Charte à mettre en œuvre leurs engagements en faveur du territoire.

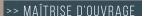
En conformité avec cette même Charte, le programme d'actions annuel du Syndicat mixte est constitué selon trois principales modalités d'intervention.



>> ANIMATION DU TERRITOIRE

Le Syndicat mixte travaille en étroite relation avec les acteurs en place, dans le respect de leurs responsabilités et prérogatives.

Il les accompagne, les soutient dans la mise en œuvre de leurs politiques respectives pour viser une convergence collective vers le développement durable du territoire ; et mettre en œuvre les engagements des signataires consignés dans la Charte.



Dans une dynamique proactive de développement durable, le Syndicat mixte développe des projets en maîtrise d'ouvrage dès lors que ces projets participent de la mise en œuvre des orientations et mesures de la Charte, et qu'ils ne relèvent pas d'un domaine de compétence réservé à l'un des acteurs du territoire.

Il intervient dans les champs circonscrits par la Charte, en faveur de **projets exemplaires**, **expérimentaux**, **innovants ou d'intérêt collectif.**

>> CONSEIL-ASSISTANCE

Sur sollicitation des collectivités, en particulier des communes, et de porteurs de projets privés, le Parc apporte ses conseils pour développer les projets. Il fait valoir ses savoir-faire pour les faire aboutir, dans une **perspective de durabilité.**



Les domaines d'intervention

du Parc naturel régional du Marais poitevin



Les missions des Parcs naturels régionaux de France sont régies par l'ARTICLE R 333-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT



>> I F DÉVFI OPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Soutien d'une agriculture durable et promotion du «territoire-terroir»,
- Développement touristique,
- Exemplarité énergétique.

>> I 'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Accompagnement des stratégies de planification spatiale (compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte),
- Accompagnement des démarches urbaines et paysagères.



>> I A PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREI

- Amélioration des connaissances sur le Marais poitevin,
- Préservation, restauration des paysages et de la biodiversité,
- Conduite d'opérations de génie écologique visant à valoriser, restaurer, les continuités écologiques.

>> L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT FT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Formation aux enjeux socio-économiques et environnementaux du territoire.
- Développement de l'offre éducative à l'environnement,
- Information et sensibilisation des usagers du Marais.





EXEMPLES D'ACTIONS



Valorisation des prairies et de la biodiversité





Baie de l'Aiguillon Protégeons les habitats littoraux et la biodiversité de la baie





Exemples d'actions... du Parc naturel régional du Marais poitevin





Aménagement et restauration des marais occidentaux - PARMO



Mise en œuvre de la marque Valeurs Parc naturel régional du Marais poitevin (foin, hébergements...)



Installation de dispositifs de franchissement pour les poissons migrateurs

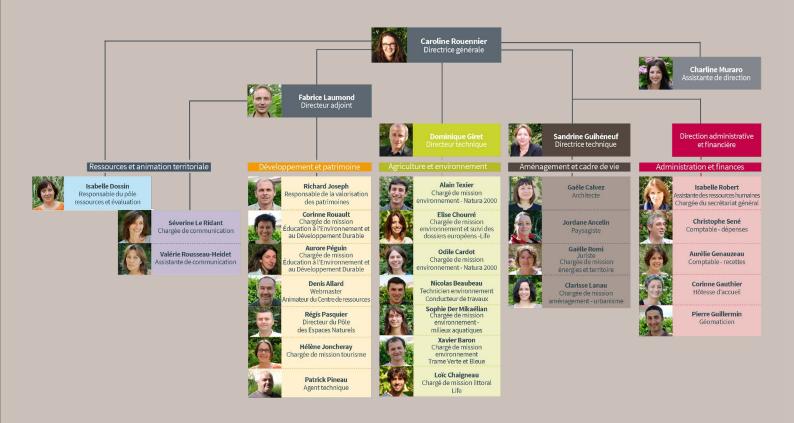


Réhabilitation d'une ancienne briqueterie en Pôle de l'Eco-habitat et des énergies renouvelables du Marais poitevin



Animation Natura 2000 et Observatoire du patrimoine naturel

L'équipe pluridisciplinaire du Parc naturel régional du Marais poitevin





Parc naturel régional du Marais poitevin

2, rue de l'église - 79510 Coulon Tél. 05 49 35 15 20 correspondance@parc-marais-poitevin.fr

https://pnr.parc-marais-poitevin.fr















